



QUAND L'ACCUEIL DES MIGRANTS DEMANDEURS D'ASILE POSE QUESTION ?

JOURNEE D'INTERPELLATION DU 5 NOVEMBRE 2013

Organisée par **EMMAÛS BUSSIÈRES ET PRUNS**

à la **SALLE DUMOULIN,**
1 RUE PIERRE DE NOLHAC, 63200 RIOM

« Le respect de la dignité humaine, entendu comme ce qui n'altère pas, n'humilie pas ou n'aliène pas la personne humaine en l'individu, est la finalité profonde d'une démocratie réelle. Partant de là, agir, par l'interpellation ou par tout autre moyen démocratique, pour que le respect de la dignité soit, plus qu'un impératif moral, une réalité quotidienne, concrète et pragmatique, revient à bâtir en acte l'idéal démocratique d'une société républicaine. »

Lilian GRAVIÈRE, philosophe,
membre du Conseil d'administration d'Emmaüs Bussièrés et Pruns

Contact presse

CHANTAL CHARRADE

06 75 69 31 36

charradechantal@hotmail.fr



ÉDITO

Franz Valli

Président
d'Emmaüs France

« Servir premier les plus souffrants », Abbé Pierre

Tel est le chemin tracé par notre fondateur.

Fidèle à ses valeurs, le Mouvement Emmaüs mène, jour après jour, un combat pour un monde plus solidaire et plus fraternel, permettant aux plus fragilisés d'entre nous de vivre dignement et d'être acteurs de leur propre destin.

S'appuyant sur l'expertise des groupes Emmaüs, qui luttent contre toutes les formes d'exclusion au quotidien, le Mouvement Emmaüs s'associe à la journée d'interpellation lancée par Emmaüs Bussièrès et Pruns.

Cette journée permet de révéler les difficultés rencontrées par les migrants demandeurs d'asile et a pour but de rappeler à nos dirigeants et aux pouvoirs publics que leur situation est intolérable. Dans notre pays des droits de l'Homme, des femmes, des hommes et des enfants demandeurs d'asile subissent des traitements indignes de notre République.

Nous demandons aux gouvernants de notre pays d'agir afin que les droits fondamentaux et la dignité des personnes « demandeurs d'asile » soient respectés.

Eric FOEX

Président
de l'association
Bussièrès et Pruns

Gérer un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, pour un groupe Emmaüs, c'est accepter la mise en tension entre les valeurs du Mouvement, le principe fondateur de l'accueil inconditionnel...

Et la réalité de la gestion d'un établissement relevant d'une politique publique extrêmement normée. Ainsi, à titre d'exemple, nous ne maîtrisons pas les entrées, les personnes nous étant adressées par l'Etat... Ni les départs, en particulier des personnes ou familles déboutées de l'asile que nous ne pouvons garder plus d'un mois !

Pour autant, si les personnes réfugiées qui demandent protection et accueil dans notre pays sont porteuses d'une force de vie incroyable, leur permettant de tout laisser pour reconstruire ailleurs, elles n'en sont pas moins d'abord des victimes... Et que dire de leurs enfants !

La situation des personnes, et encore plus des familles déboutées du droit d'asile, est dramatique. Un groupe Emmaüs comme le nôtre ne peut rester indifférent à la mise à l'écart de tous droits, de toute considération, de toute humanité à l'égard d'êtres humains. Le refus de l'asile, dont il ne nous appartient pas ici de réfléchir au bien-fondé, ne saurait se traduire par la mise à l'écart, voire le déni d'autres droits, comme les droits de l'enfant, ou de toute personne en détresse économique, sociale, humaine...

De fait, le refus de l'asile ne saurait se traduire par un refus de traiter les personnes concernées dignement, d'être nous-mêmes dignes dans la considération que nous leur devons, que nous nous devons.

Cette journée d'interpellation s'inscrit dans cette dynamique de notre association et, plus largement du Mouvement Emmaüs. Elle vise à faire progresser un peu, modestement, les réponses apportées à cette question infiniment complexe qui est celle de la place de l'autre, que ce soit dans son quotidien, dans notre quotidien... Ou plus largement dans le collectif qui nous rassemble et s'appelle République.

LE DROIT D'ASILE EN FRANCE EN QUELQUES CHIFFRES

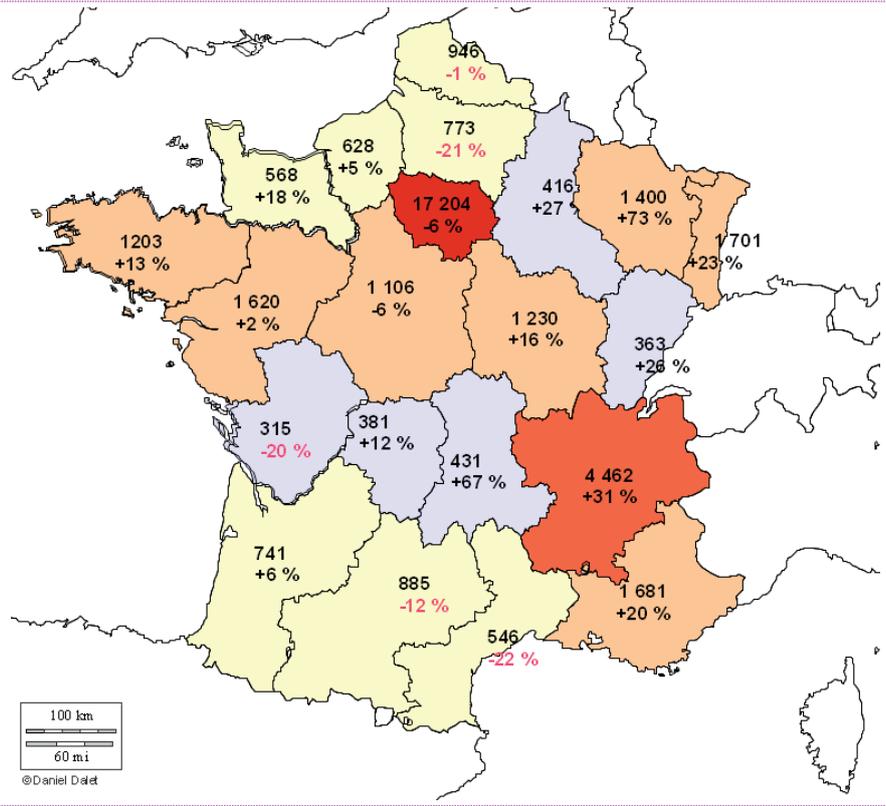
En 2012, **61 468 personnes**, chiffre en hausse de 7,2% par rapport à 2011, **ont fait une demande d'asile à la France** et à terme, **à peine 10 000 d'entre eux obtiendront une réponse favorable** après des mois d'attente.

Après avoir longtemps occupé la première place dans le classement des pays les plus sollicités, la France vient de passer derrière l'Allemagne en 2012.

En 2012, l'OFPRA n'a accordé l'asile qu'à 4 348 demandeurs, un chiffre en baisse de 6%. Environ 15% de ces refus (soit 5 628 dossiers) ont toutefois été invalidés par la Cour nationale du droit d'asile.

Demandes d'asiles en 2012 par région de dépôt (et évolution / 2011)

Source : Ofpra via
<http://xenodoques.blog.lemonde.fr/2013/05/07/cartographie-de-lasile/>



L'ACCUEIL EN CADA



Qu'est-ce qu'un CADA ?

Un CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) est un établissement social financé par l'Etat, qui a pour mission l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical de résidents demandeurs d'asile, la scolarisation obligatoire de leurs enfants, l'organisation d'activités socioculturelles, ainsi que l'accompagnement vers la sortie après l'obtention d'une réponse administrative définitive.

En France, il y a 271 CADA pour une capacité d'accueil globale de 21 410 places (chiffres du 30 juin 2011).



**L'ACCUEIL
EN CADA
(suite)**

**1. L'Office Français
de Protection des Réfugiés
et des Apatrides**

**2. La Cour Nationale
du Droit d'Asile**

Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile ?

Les demandes d'asile sont faites par des personnes persécutées dans leur propre pays et qui recherchent par leur exil la protection d'un autre pays. **Les demandeurs d'asile ne sont pas en situation de séjour irrégulier.**

La France a signé la Convention de Genève en 1951, relative au statut de réfugié, qui l'engage à ce titre à accueillir dans des conditions dignes les personnes demandant l'asile. Pour cela, l'Etat français a créé des CADA visant à donner un hébergement stable à ces étrangers le temps que les instances compétentes examinent leur demande et leur accordent ou pas la protection demandée.

Quel est le parcours des demandeurs d'asile ?

Les demandeurs d'asile arrivent, en premier lieu, à la préfecture de région. Les agents de l'Etat leur octroient une APS (**autorisation provisoire de Séjour**) et les informent qu'ils disposent de 21 jours pour envoyer leur récit en langue française à l'**OFPPRA**¹. A défaut d'une prise en charge en CADA, les demandeurs d'asile peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une allocation temporaire d'attente (ATA).

La procédure d'instruction de demandes d'asile en France dure entre 1 an et demi et 2 ans.

Les demandes d'asile sont instruites dans un premier temps par l'**OFPPRA**, établissement public sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, qui peut soit accorder le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire, soit rejeter ces demandes.

Dans le cas du rejet, les demandeurs d'asile disposent d'un mois pour déposer un recours auprès de la **CNDA**². Cette juridiction indépendante examine ces recours et prononce des décisions d'octroi de statut de réfugié ou du bénéfice de la protection subsidiaire ou de rejet définitif des demandes d'asile.

Si la qualité de réfugié est reconnue au demandeur par l'**OFPPRA** ou la **CNDA**, une carte de résident valable dix ans lui est délivrée par la préfecture, ainsi qu'à son conjoint et à ses enfants mineurs. Les réfugiés ont accès au marché de l'emploi et aux mêmes droits sociaux que les citoyens français.

Certaines personnes non admises au statut de réfugié peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une **protection dite subsidiaire**, notamment en cas de craintes d'être exposées à une menace grave en cas de retour dans leur pays. Dans ce cas, les personnes concernées et leurs familles obtiennent des titres de séjour d'une validité de un an.

Cependant, les bénéficiaires de la protection subsidiaires ont accès au marché du travail, aux droits sociaux dans les mêmes conditions que les réfugiés statutaires.

Les demandeurs d'asile qui résident dans un CADA et qui sont reconnus réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire ont 3 mois, renouvelables une fois, pour quitter le CADA. Ceux qui sont déboutés du droit d'asile disposent de 15 jours pour **demander l'Aide au retour** vers leur pays d'origine et doivent de toute façon quitter le CADA dans le mois suivant la notification de refus par la **CNDA**.

En cas de refus de quitter le territoire français, ces demandeurs d'asile déboutés peuvent solliciter, exceptionnellement, une carte de séjour pour raison familiale, humanitaire, ou pour des raisons médicales...

L'ACCUEIL DES MIGRANTS DEMANDEURS D'ASILE DANS LE MOUVEMENT EMMAÛS

Le Mouvement Emmaüs comprend 283 groupes répartis sur le territoire national. Certains d'entre eux accueillent des étrangers en situation administrative précaire.

Se fondant sur le principe de l'accueil inconditionnel qu'il défend, le Mouvement Emmaüs s'engage à accueillir toute personne qui en fait la demande, sans distinction d'origine, de religion, de sexe... Emmaüs a toujours été présent auprès des personnes dont la dignité est atteinte afin de trouver avec elles des réponses constructives et sources d'intégration. Emmaüs combat toutes les exclusions et agit pour l'accueil et la défense des droits des étrangers, qu'ils soient en attente du statut de réfugié, en cours de régularisation, déboutés du droit d'asile ou sans papiers.

Ne pas avoir une situation administrative stable au regard du séjour est indéniablement une forme de précarité et d'exclusion. La situation administrative d'une personne ne doit être ni un atout, ni un obstacle, à son accueil et à son accompagnement au sein d'une structure Emmaüs.

Il est clair que, dans le cas où un responsable local de groupe Emmaüs serait mis en cause par la justice pour avoir protégé des personnes étrangères, c'est l'ensemble du Mouvement Emmaüs France qui demanderait à être jugé à sa place.

L'ASSOCIATION EMMAÛS BUSSIÈRES ET PRUNS



Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile est géré par l'Association Emmaüs Bussièrès et Pruns, membre du Mouvement Emmaüs. Il est implanté dans un ancien couvent, propriété de la Fondation abbé Pierre, situé à 35 kms de Clermont Ferrand, sur un espace entièrement clos de 2,5 hectares.

L'agrément préfectoral autorisant l'accueil de demandeurs d'asile a été délivré **le 25 Août 2004. La capacité d'accueil est actuellement d'environ 50 personnes.**

Aujourd'hui, le CADA Emmaüs héberge 52 personnes de 10 origines différentes, pour la plupart européennes, dont 28 enfants. Ces enfants sont scolarisés.

Il compte 12 appartements de 2/3 pièces (pour 4 à 6 pers.) et 5 appartements individuels avec cuisine et sanitaires individuels.



**PROGRAMME
DE LA JOURNEE
DU 5 NOVEMBRE**

Notre association rurale, Emmaüs Bussières et Pruns, membre du Mouvement Emmaüs, gère depuis une dizaine d'années un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA). Avec nombre d'experts locaux, hommes et femmes concernés (avocats, médecins, travailleurs sociaux, citoyens militants...), nous avons engagé depuis plus de 18 mois une démarche de réflexion et de propositions qui se concrétise dans un document intitulé : « Quand l'accueil de migrants demandeurs d'asile pose question ».

Portée par notre engagement associatif et notre responsabilité de gestionnaire d'un CADA, cette démarche veut apporter un éclairage, une position réfléchie, élaborée par des femmes et des hommes qui souhaitent fermement une nouvelle prise en compte des demandeurs d'asile dont les personnes et familles déboutées, en contribuant, de leur place, à l'amélioration d'une politique publique et de sa mise en œuvre, sans polémique, mais avec dignité et sincérité.

Cela est d'autant plus opportun que le gouvernement envisage une réforme de la demande d'asile, et propose de lancer une grande consultation auprès du secteur associatif et d'autres partenaires de l'État en matière de migration.

Un écrit a été produit et présenté, entre autres, à M. le Préfet de région. Il est également le support de la journée nationale de travail du 5 novembre qui a recueilli le soutien actif et la présence d'Emmaüs France et d'Emmaüs International.

Cette journée d'interpellation rassemblera des autorités politiques et administratives, des représentants des grandes associations locales et nationales, des ministres du culte, des compagnons d'Emmaüs, d'autres groupes Emmaüs et des partenaires.

9h 00

Accueil

9h30

Ouverture de la journée par **Eric FOEX, Président d'Emmaüs Bussières et Pruns**

9h35

Introduction par **Franz VALLI, Président d'Emmaüs France** : « Le devoir d'interpellation, un axe fort central de l'action du mouvement Emmaüs, contributif au débat démocratique, au service des plus souffrants ».

10h00

« Les implications éthiques et démocratiques de la notion de dignité »

Intervention de **Lilian GRAVIÈRE, philosophe, membre du Conseil d'administration d'Emmaüs Bussières et Pruns**

> *Témoignage filmé de bénévoles engagés*

10h30

Evolution du droit européen et du droit français de la demande d'asile

Intervention de **Maître Edgar KINANGA SIROKO, avocat au barreau de Clermont Ferrand**

> *Témoignage filmé de demandeurs d'asile*

11h00

Intervention de **Julio DE LA GRANJA, Président d'Emmaüs Europe**

11h30

Débats avec la salle

12h00

Présentation des travaux de l'après midi, présentation des thématiques et des salles

12h30 **Buffet** organisé par «Six-Trois», entreprise d'insertion de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

13h30 **Ateliers** : 8 thématiques/8 groupes/32 propositions
Objectif: chaque groupe élabore deux propositions d'amélioration, l'une de fond, l'autre locale, pour la demande d'asile et pour les personnes déboutées (soit 4 propositions)

Groupe 1 : Droit à un accueil digne

Groupe 2 : Droit citoyen : sans papiers mais pas sans droits

Groupe 3 : Droit à la demande d'asile

Groupe 4 : Droit à un examen juste de leur situation

Groupe 5 : Droit au logement

Groupe 6 : Droit à la santé

Groupe 7 : Droit au travail

Groupe 8 : Droit de l'enfant

15h00 **Table ronde** avec les rapporteurs, animée par **Thierry Morel**, sociologue, formateur à l'ITSRA.

15h45 **Film / Interlude** : Spectacle présenté par des enfants de résidents à l'AG du 30 juin 2013 d'Emmaüs Bussières et Pruns, mis en scène par une résidente.

16h00 **Parole** aux élus et / ou représentants de l'Etat.

16h45 **Clôture** par **Jean ROUSSEAU**, **Président d'Emmaüs International** : « enjeux internationaux de la question de la demande d'asile pour le mouvement Emmaüs ».





NOS OBSERVATIONS

De l'absence au vide, en passant par la violence et l'absurdité, nombre de situations quotidiennes témoignent de la non prise en compte des personnes en situation de demande d'asile ainsi que des professionnels intervenant dans leur accompagnement et des bénévoles engagés à leur côté.



Notre premier postulat repose sur le respect de grands principes dictés par l'humanité et l'éthique.

Ces grands principes sont formalisés au sein de textes fondamentaux (Déclaration universelle des droits de l'Homme...) et de textes ayant force de loi (Convention internationale des droits des enfants, Préambule de la Constitution, Convention de Genève...). Ils doivent primer sur toutes autres contingences, qu'elles soient économiques, sociales, politiques...

Le respect des droits des enfants en particulier est impérieux car il marque le temps présent et aura des incidences individuelles et collectives dans le futur.



Notre deuxième postulat est qu'une application équitable de la Convention de Genève ne peut que s'appuyer sur la reconnaissance des besoins en matière de prise en charge de la demande d'asile, de la connaissance et de la reconnaissance des droits et des situations particulières de chaque demandeur d'asile.



Notre troisième postulat repose sur le fait que le durcissement des exigences administratives, ainsi qu'une part d'arbitraire dans les procédures, génère une augmentation du nombre de personnes déboutées du droit d'asile.

Cette augmentation devient à son tour génératrice de situations critiques qui enrayent le système d'accueil des demandeurs d'asile, en provoquant une saturation des dispositifs sociaux et des structures d'accueil, dommageable à l'ensemble des personnes précaires. Le véritable risque en matière de gestion des migrations n'est pas le fameux « appel d'air » mais l'absence de prise en charge qui crée inutilement des dégâts irréversibles et profonds pour les personnes concernées, des mécanismes de rejet, y compris dans d'autres groupes sociaux fragilisés, des tensions sociales exacerbées.



Notre quatrième postulat est que le fait de débouter une personne du droit d'asile est un acte grave.



Notre cinquième postulat est que, déboutées et/ou en situation clandestine, les personnes n'en sont pas moins, d'abord et avant tout, des êtres humains, qui, à ce « simple » titre, doivent être traitées avec respect, dignité et équité, en particulier dans la reconnaissance et la mise en œuvre de leurs droits les plus élémentaires

Les demandes de recours de personnes déboutées pour raison de santé ou de travail semblent trop souvent être examinées hors de tous critères objectifs, avec la plus grande subjectivité selon les situations, les périodes... Voir les interlocuteurs.

La politique d'accueil des étrangers demandeurs d'asile a produit **une accumulation de textes**, souvent administratifs, qui mettent à mal les principes fondamentaux énoncés plus hauts, et surtout plongent nombre de personnes et de familles dans la précarité.

NOS OBSERVATIONS

(suite)

La **vulnérabilité** des demandeurs d'asile déboutés et la **suspicion** administrative dont ils sont trop souvent victimes, amènent souvent à les enfermer dans une situation de «réprouvés» ou de culpabilité, leur rendant difficile l'accès à leurs droits.

Les demandeurs d'asile déboutés, obligés de quitter le CADA, se retrouvent dans la plus absolue des précarités statutaire, économique, sociale.... **Les droits élémentaires de leurs enfants se voient déniés.**

Cette situation de non droit et de non prise en charge «conventionnée» crée **une pression psychologique et sociale insupportable** qui renforce l'angoisse, participe à la dénégation de personnalité, à la destruction de la famille, à la peur des autorités, à la clandestinité. L'absence totale de statut et de droits des personnes déboutées **rend tout à fait aléatoire leur possibilité d'exercer divers recours**, y compris pour des raisons dites «subsidiaries».

L'absence de politique publique (autre que l'OQTF ou le retour volontaire) de gestion de la situation des personnes déboutées pèse sur nombre d'autres dispositifs tels la gestion de la précarité ou la protection de l'enfance... **Avec des effets directs pour d'autres publics et des risques de renforcement de la stigmatisation des étrangers.**

TÉMOIGNAGES DE PERSONNES EN COURS DE PROCÉDURE

T. est une mère de famille d'origine arménienne. Elle a déposé une demande d'asile en août 2011, et suite au refus de l'Ofpra, elle attend désormais la réponse de la CNDA à sa demande de recours.

« Je vis en France depuis le 3 août 2011, avec mes trois enfants. D'Arménie, nous sommes arrivés à Rennes après un long périple, ville que nous avons quittée pour le CADA de Bussières & Pruns en mai 2012. Entre temps, nous avons vécu en fonction des possibilités d'hébergement proposées par le 115.... Nous avons dormi à l'hôtel, dans les parcs, dans les gares, dans la rue.... Et comme je ne parlais pas français, je ne cessais de me perdre, d'un lieu à un autre (avec dans la main l'adresse d'un hôtel donnée par le 115). Une situation impossible, d'autant plus avec trois enfants. Nous avons ensuite été reconnus prioritaires DALO, suite à une action en justice avec le soutien de l'association Droit au logement (DAL). Grâce à cette reconnaissance, nous avons été dirigés vers le CADA de l'Association Emmaüs Bussières et Pruns. Une bénédiction. Mes enfants ont aujourd'hui 5, 9 et 15 ans, et sont scolarisés. Quant à moi, j'ai enfin commencé à m'occuper de moi, à prendre un peu soin de ma personne. Avant je ne pensais qu'à mes enfants, je m'étais totalement oubliée. Je n'étais rien ou pas grand-chose et maintenant je suis quelqu'un ! Ici j'étudie, je communique, je réapprends beaucoup de choses. J'assiste aux cours de français deux fois par semaine, je participe à l'atelier d'aide aux devoirs et je suis bénévole à l'épicerie solidaire. J'ai également travaillé, chez un agriculteur des environs qui a des plantations d'ail. Quant aux enfants, ils sont également très heureux ici... Quelle que soit la réponse apportée à notre demande d'asile, cela va être très difficile de partir d'ici.... ».



**TÉMOIGNAGES
DE PERSONNES
EN COURS
DE PROCÉDURE
(suite)**

M. est arrivé en France en septembre 2011, après avoir fui le Rwanda. Il attend d'être convoqué à l'Ofpra pour la première fois, deux ans après le dépôt de sa demande d'asile.

« Arrivé en France en septembre 2011, j'ai vécu dans la rue jusqu'à ma venue au CADA, en mai 2012. Près de neuf mois à ne jamais savoir où on va dormir, à subir le froid glacial : jusqu'à moins trente degrés... J'ai enfin reçu ma convocation à l'Ofpra, près de deux ans après le dépôt de ma demande. C'est extrêmement difficile, d'attendre tout ce temps sans savoir... Sachant que normalement, l'Ofpra doit instruire la demande dans les six mois. Ce qui, bien évidemment, n'arrive jamais... Les délais d'attente sont très, très longs. Pourtant, en cas de refus, il est bien plus facile de quitter le territoire français après six mois qu'après deux longues années ! J'ai vécu la prison dans mon pays, l'exil, la France, la rue, l'attente, l'espoir, la déception... Un enchaînement non stop de traumatismes, une spirale dont j'aimerais aujourd'hui pouvoir sortir. »

**TÉMOIGNAGE D'UNE
PERSONNE AYANT
OBTENU LE STATUT
DE RÉFUGIÉ**

K. est originaire de Tchétchénie. Il a obtenu le statut de réfugié avec sa femme et ses deux enfants en 2010.

« Nous sommes arrivés en France en 2007, tout d'abord à Paris. Nous avons ensuite décidé de venir à Clermont-Ferrand car j'avais de la famille ici. Nous avons eu la chance de pouvoir être hébergés au CADA, de 2008 à 2010, avant d'obtenir le statut de réfugié. La vie ici était plus simple qu'à l'extérieur ! Nous étions accompagnés, encadrés dans nos démarches. Le CADA a véritablement été ma deuxième maison. Désormais j'habite avec ma famille à Clermont-Ferrand, et je travaille en intérim. Nos enfants sont scolarisés, et parlent bien mieux français que ma femme et moi ! D'ailleurs ils n'hésitent pas à se moquer de nous... Mais même si la vie quotidienne n'est pas toujours simple dans un pays qui n'est pas le sien, il n'est absolument pas question que nous retournions en Tchétchénie. Là-bas, j'ai travaillé pendant sept ans dans la police.... Et je n'ai pas dormi pendant sept ans. Là-bas, ce n'est pas comme ici, où on travaille cinq jours et se repose deux jours. Sans parler de la situation politique en Tchétchénie, extrêmement complexe... C'était très dur. Impossible d'y retourner, nos vies seraient en réel danger. Peut-être qu'un jour nous pourrions y aller pour une petite visite, dans cinq ans, dans dix ans... Mais je n'en suis même pas certain. Alors nous essayons de faire notre vie ici, petit à petit. »

NOS REVENDICATIONS

Sur la base de ces postulats intangibles nous exigeons l'application des grands principes internationaux, européens et nationaux de façon à soutenir les personnes en situation précaire et **reconnaissons de façon inconditionnelle l'humanité** des personnes migrantes.

Nous **revendiquons la famille comme une dimension incontournable** à toute décision en demande d'asile. En aucune façon, une cellule familiale ne peut être détruite ou atteinte par l'application d'un texte, d'une circulaire... Quelle qu'en soit la source.

Nous demandons la mise en lumière des besoins **par la création ou le développement d'observatoires nationaux et locaux** permettant de donner une image réelle et sincère de la situation des personnes en demande d'asile. Au-delà des statistiques, ce sont des **observations sociales et sanitaires** qui doivent être recueillies et analysées pour orienter les politiques publiques nationales et locales.

Nous demandons à l'État, aux collectivités locales et à toutes leurs administrations et services concernés de **faire état loyalement de leurs actions et de leurs moyens** et d'engager un travail de collaboration avec le secteur associatif.

Nous affirmons **l'autonomie et l'indépendance des associations** œuvrant dans ce secteur, exigeons le respect de leurs libres choix, administration et libre organisation, même si des fonds dédiés leurs sont attribués par la puissance publique pour contribuer à la mise en œuvre d'une politique publique, et qu'il convient d'en rendre compte.

Nous demandons que des moyens humains, financiers et matériels soient mis à disposition pour répondre à ces besoins dans une mesure garantissant non pas l'urgence et la précarité **mais la dignité et la construction de parcours** allant de l'intégration au pays d'accueil jusqu'au retour dans le pays d'origine, le cas échéant.

Nous proposons de partager nos convictions, nos savoirs, nos savoir-faire et nos savoir-être pour former et accompagner les professionnels concernés. Nos réseaux sont sources de richesses et de connaissances mobilisables **pour garantir la qualité de la prise en charge**.

Nous combattons les partis pris et nous défendrons dans les derniers retranchements la situation des personnes contre **les défauts, les abus, le silence et l'absurdité judiciaires, réglementaires et administratives**.

Nous mobiliserons les professionnels spécialistes des secteurs du droit, de la santé, du social, de l'insertion, du logement... Afin de **faire valoir le droit** des personnes.

Nous plaçons **l'intérêt de la personne humaine** au-dessus de toutes considérations techniques pour que quelle que soit l'issue donnée aux situations, elle puisse être comprise et vécue en conscience.

Nous agissons en direction des **décideurs politiques et administratifs** de façon à ce qu'ils se comportent en personnes éclairées sur ces sujets et affirment leurs positions, sans complaisance mais avec bienveillance, dans le respect élémentaire de la dignité humaine.



NOS REVENDEICATIONS

(suite)

Nous défendons ouvertement que la situation des personnes migrantes et en demande d'asile ne les sous qualifie pas. Nous affirmons qu'ils ont le **droit à la dignité, à la santé, à l'éducation, à la scolarisation, aux loisirs et à la culture.**

Nous veillerons à ce que toutes les **mesures de sauvegarde vitales**, médicales, sociales, familiales soient mises en œuvre, y compris lorsque les demandes d'asile sont refusées et ce jusqu'à ce qu'une situation décente soit trouvée en France ou dans le pays d'origine.

Nous nous battons pour qu'en cette période de crise économique, sociale du «vivre ensemble», les demandeurs d'asile, et plus généralement les personnes étrangères, ne soient pas les «boucs émissaires» de notre société... Qu'ils ne soient pas chargés de tous les maux liés à notre incapacité à construire de nouveaux liens sociaux.

Nos positions sont fortes, construites et exigeantes car il en va de notre position de femmes et d'hommes engagés, de notre vision de la société et du contrat social qui nous lie les uns aux autres : tous humains par-delà la diversité de nos appartenances culturelles et de nationalités.

Elles s'inscrivent de façon indéfectible dans le socle des valeurs d'Emmaüs : « Servir premier le plus souffrant. »





NOS PROPOSITIONS

Nos positions se traduisent dans des exigences d'améliorations concrètes à mettre en œuvre sans délais.

Concernant les «attitudes» :

- Ne plus considérer a priori le demandeur d'asile comme un menteur ou un fraudeur ;
- Tenir le postulat qu'en durcissant l'accès au droit d'asile on ne prend pas le risque de recevoir quelqu'un à tort, mais de le renvoyer à tort ;
- Etudier avec mansuétude les demandes d'asiles : il est plus grave de renvoyer une personne en danger, que de recevoir un « fraudeur » !
- Avoir une application bienveillante de la procédure de demande d'asile ;
- Faire en sorte qu'à tous les stades de la procédure de demande d'asile, y compris quand les personnes sont déboutées, les droits de la famille soit préservés : se loger, se nourrir, se soigner, éduquer ses enfants, vivre en famille ;
- Appliquer de façon égale et légale, pour tous, les textes en vigueur, en mettant en particulier en place des procédures décisionnelles plus collégiales.

Concernant les «dispositifs» issus des politiques publiques :

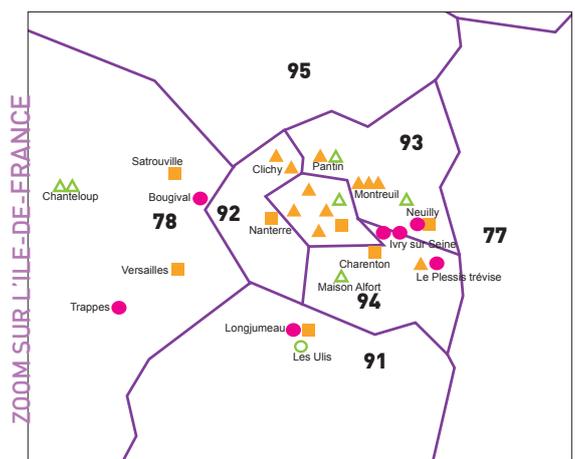
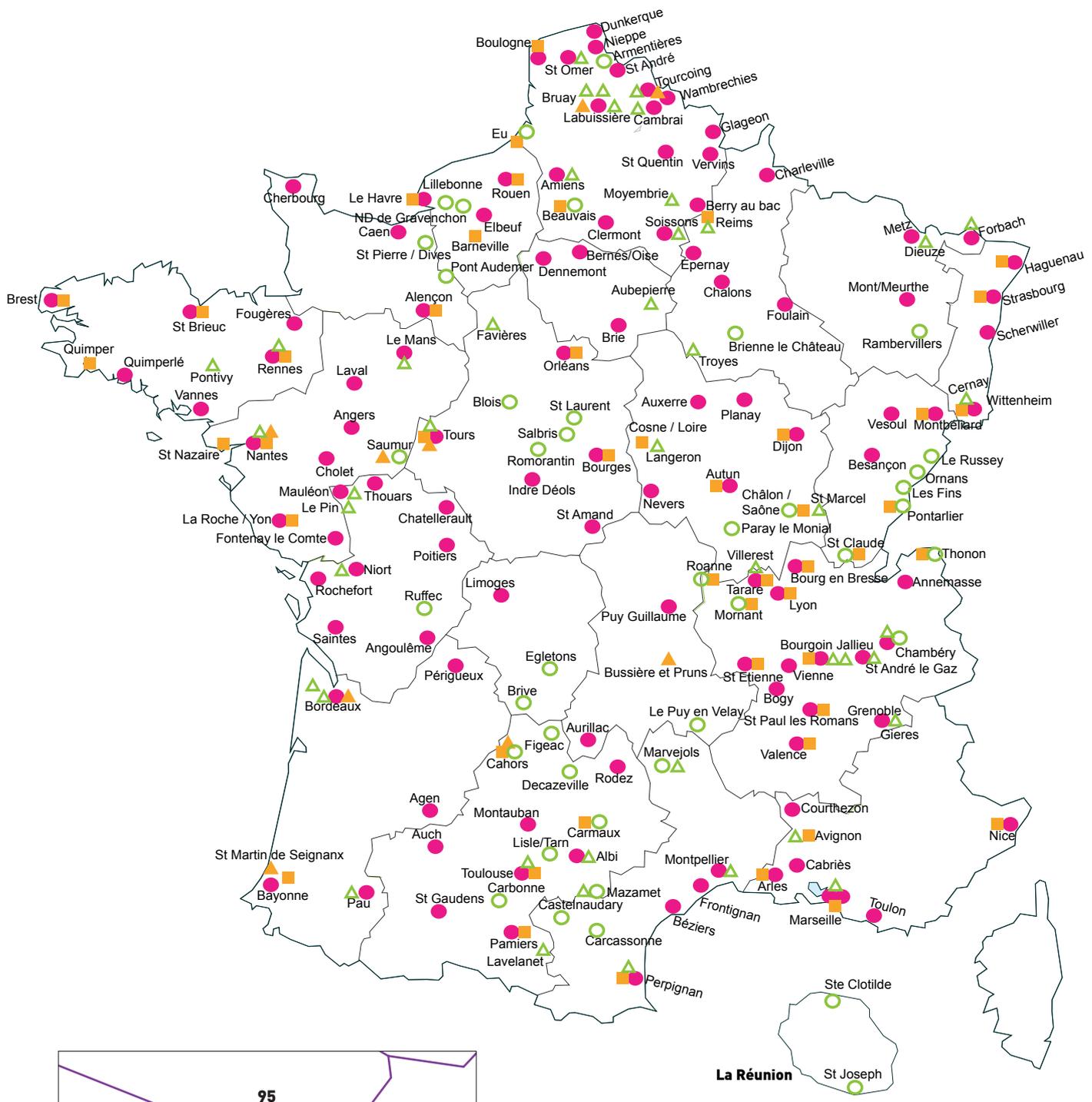
- Rendre plus aisée et lisible le parcours de la demande d'asile ;
- Justifier précisément les refus de demande d'asile, de la même façon que le sont les accords ;
- Mettre les moyens nécessaires en interprétariat pour permettre l'expression claire de la demande d'asile ;
- Mettre les moyens indispensables pour avoir un traitement équitable de la demande d'asile dans des délais raisonnables (un an maximum).

Concernant les politiques publiques elles-mêmes :

- Accompagner le demandeur d'asile jusqu'au bout, en particulier si il est débouté, y compris dans des recours subsidiaires éventuels, en ne le laissant pas à l'abandon ;
- Réduire le recours à la procédure prioritaire ;
- Sortir l'OFPRA et l'OFFI6 de la compétence du ministère de l'Intérieur.
- Abroger la liste des pays dits sûrs.



**ORGANIGRAMME EMMAÛS FRANCE
283 GROUPES RÉPARTIS EN TROIS BRANCHES**



LÉGENDE

- Communauté
- SOS Familles Emmaüs
- ▲ Action sociale / logement
- Comité d'amis
- ▲ Structure d'insertion

B1

branche
communautaire

116

communautés

- ALBI
- ALENCON
- AMIENS
- ANGERS
- ANGOULEME
- ANNEMASSE
- ARLES
- AUCH
- AURILLAC
- AUTUN
- AUXERRE
- BAYONNE
- BERNES / OISE
- BERRY AU BAC
- BESANCON
- BEZIERS
- BOGY
- BORDEAUX
- BOUGIVAL
- BOULOGNE SUR MER (ECHINGHEN)
- BOURG EN BRESSE
- BOURGES
- BOURGOIN-JALLIEU
- BREST
- CABRIES
- CAEN
- CERNAY
- CHALONS EN CHAMPAGNE
- CHAMBERY
- CHARLEVILLE (ARDENNES)
- CHATELLERAULT
- CHERBOURG (COTENTIN)
- CHOLET
- CLERMONTOIS
- COURTHEZON (ORANGE)
- DENNEMONT (MANTES LA JOLIE)
- DIJON (NORGES)
- DUNKERQUE
- ELBEUF
- EMMAUS 24
- EMMAUS LIBERTE
- EMMAUS MUTUALISATION RHONE-ALPES (EMRA)
- EPERNAY
- FONTAINE NOTRE DAME (CAMBRAI)
- FONTENAY LE COMTE
- FORBACH
- FOUGERES
- FOULAIN
- FRONTIGNAN
- GLAGEON
- GRENOBLE
- HAGUENAU
- INDRE
- LA BUISSIERE (ARRAS)
- LA HALTE SAINT JEAN
- LA ROCHE SUR YON
- LAVAL
- LE HAVRE
- LE MANS
- LE PLESSIS TREVISE
- LIMOGES
- LONGJUMEAU
- LOT & GARONNE
- LYON
- MARSEILLE POINTE ROUGE
- MARSEILLE SAINT MARCEL
- METZ
- MONT SUR MEURTHE (NANCY)
- MONTAUBAN
- MONTBELIARD
- MONTEREAU (BRIE)
- MONTPELLIER
- NANTES
- NEUILLY AVENIR
- NEVERS
- NICE COTE D'AZUR
- NIEPPE (ARMENTIERES)
- NIORT
- ORLEANS (LOIRET)
- PAMIERS
- PARIS
- PAU
- PERPIGNAN
- PEUPINS MAULEON
- PLANAY
- POITIERS
- PUY GUILLAUME
- QUIMPERLE
- RENNES
- ROCHEFORT
- RODEZ
- ROUEN
- SAINT AMAND
- SAINT BRIEUC
- SAINT ETIENNE
- SAINT GAUDENS
- SAINT OMER
- SAINT PAUL LES ROMANS
- SAINT QUENTIN
- SAINTES
- SCHERWILLER
- SOISSONS
- STRASBOURG
- TARARE
- THOUARS
- TOULON (LA SEYNE)
- TOULOUSE
- TOURCOING
- TOURS
- TRAPPES
- VALENCE
- VANNES
- VERVINS (LAON)
- VESOUL
- VIENNE
- WAMBRECHIES

B2

branche
action sociale
& logement

56

SOS Familles Emmaüs

- ALENCON
- ARIEGE (FOIX)
- ARLES
- AVIGNON
- BAYONNE
- BEAUVAIS
- BOULOGNE SUR MER
- BOURG EN BRESSE
- BOURGES
- BOURGOIN JALLIEU
- BREST
- CAHORS
- CERNAY
- CHALON SUR SAONE
- CHAMBERY*
- COSNE SUR LOIRE
- DIJON
- ETOILE SUR RHONE
- EU
- HAGUENAU
- LE HAVRE
- LONGJUMEAU
- LYON
- MARSEILLE
- MONTBELIARD
- MORNANTAIS RHONES
- NANTERRE
- NANTES
- NEUILLY / MARNE
- NICE
- ORLEANS
- PARIS
- PERPIGNAN*
- PONTARLIER
- QUIMPER
- REIMS
- RENNES
- ROANNE
- ROMANS
- ROUEN
- ROUMOIS
- SAINT BRIEUC
- SAINT CLAUDE
- SAINT ETIENNE
- SAINT NAZAIRE
- SARTRVILLE
- STRASBOURG
- SUD MORVAN - AUTUN
- TARARE
- TARN NORD (CARMAUX)
- THONON LES BAINS
- TOULOUSE
- TOURS
- VAL DE MARNE (CHARENTON)
- VENDEE
- YVELINES-SUD

20

structures action sociale et logement

- A.I.D.A.
- A.I.E.
- ASSOCIATION DES AMIS D'EMMAUS FRANCE
- C.G.L.
- CADA BUSSIÈRES ET PRUNS
- CENT POUR UN
- EMMAUS ALTERNATIVES
- EMMAUS COUP DE MAIN
- EMMAUS HABITAT
- EMMAUS SOLIDARITE
- EMMAUS SYNERGIE
- EMMAUS URGENCE SOCIALE 33
- ENTRAIDE ALIMENTAIRE EMMAÜS CAHORS
- ESAT ESPERANCE EMMAUS
- FONDATION ABBE PIERRE
- FREHA
- HABITAT SOLIDARITE SAUMUR
- LES EAUX VIVES
- LES TOITS DE L'ESPOIR
- SOS BOITES DE LAIT

B3

branche
économie solidaire
& insertion

41

comités d'amis

- ARMENTIERES
- BEAUVAIS
- BLOIS
- BRIENNE LE CHATEAU
- BRIVE
- CAHORS
- CARBONNE VOLVESTRE
- CARCASSONNE*
- CARMAUX
- CASTELNAUDARY
- CHALON SUR SAONE
- DECAZEVILLE
- EGLETONS
- EU
- FIGEAC
- GRAND SUD*
- LE PUY EN VELAY
- LE RUSSEY
- LES FINIS
- LES PAILLONS
- LES ULIS
- LILLEBONNE
- LISLE SUR TARN
- MARVEJOLS
- MAZAMET
- MORNANT
- NOTRE DAME DE GRAVENCHON
- ORNANS
- PARAY LE MONIAL
- PONTARLIER
- PONTAUEMER
- RAMBERVILLERS
- ROANNE
- ROMORANTIN
- RUFFEC
- SAINT CLAUDE
- SAINT LAURENT NOUAN
- SAINT PIERRE SUR DIVES
- SALBRIS
- SAUMUR
- THONON CHABLAIS

50

Structures d'insertion

- ASSAJUCO EMMAUS DIEUZE
- ATELIERS DU BOCAGE
- AUDDO-TRI
- CHANTIERS PEUPINS
- EBS ESPERANCE
- EMMAUS ACTION OUEST / RETRITEX / RETRILOG
- EMMAUS AGIR
- EMMAUS DEF
- EMMAUS DEVELOPPEMENT BORDEAUX
- EMMAUS INSERT ALBI
- EMMAUS INSERTION MUNDOLSHEIM
- EMMAUS FORMATION INSERTION MONTPELLIER (EFIM)
- EMMAUS VETEMENTS BOURGOIN JALLIEU
- EMMAUS VETEMENTS CHAMBERY
- EVIRA
- FACON RELAIS
- FOYER AUBOIS*
- FRIP* INSERTION MARSEILLE
- FRIFE REIMS
- INTERINSER 62
- LA FERME DE MOYEMBRIE
- LA FRIPERIE SOLIDAIRE
- L'ATELIER DE PIERRE
- LE LIEN EMMAUS
- LE RELAIS 10
- LE RELAIS 38
- LE RELAIS 48
- LE RELAIS 64
- LE RELAIS 75
- LE RELAIS 80
- LE RELAIS 81
- LE RELAIS ATLANTIQUE
- LE RELAIS BOURGOGNE
- LE RELAIS BRETAGNE
- LE RELAIS CAMBRESIS
- LE RELAIS EST
- LE RELAIS EURE ET LOIR
- LE RELAIS GIRONDE
- LE RELAIS NORD EST IDF
- LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS
- LE RELAIS PROVENCE
- LE RELAIS VAL DE SEINE
- LE TRI D'EMMA
- LES BATISSEURS D'EMMAUS
- LYD FRANCE
- TRI 37
- TRI D'UNION*
- TRIO
- TRI RHÔNE-ALPES (TRIRA)
- VERTEX

QUAND L'ACCUEIL DES MIGRANTS DEMANDEURS D'ASILE POSE QUESTION ?

1 LE CONTEXTE

2 LE PROGRAMME

**3 NOS
OBSERVATIONS**

**4 DES
TÉMOIGNAGES**

**5 NOS
REVENDEICATIONS**

**6 NOS
PROPOSITIONS**